

Cahier des Clauses Techniques Particulières

2019_51502_0029

ACTIVITÉS SPORTIVES DE DÉCOUVERTE – COACHING 2020 – 15 LOTS

1 - DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS

Horaires des intervenants :

Les intervenants doivent être sur site 15 minutes avant l'heure prévu de début de séance de façon à pouvoir installer notamment les banderoles et autres matériels de communication qui pourraient leur être confiés.

Coordination des intervenants :

Le titulaire devra désigner un coordonnateur des intervenants qui assurera le lien entre la Direction des Sports et les intervenants de chaque activité.

Le coordonnateur devra assurer une permanence téléphonique et rester joignable deux heures avant l'heure prévu de début de l'activité, jusqu'à l'heure de fin de cette activité, week-ends compris.

Il devra fournir au service gestionnaire l'ensemble des numéros de téléphone des intervenants.

Une réunion préparatoire au lancement de la saison sera programmée au premier trimestre 2020.

La présence du coordonnateur des intervenants y est obligatoire.

Par la suite, des réunions mensuelles de suivi, recadrage et pilotage seront organisées et nécessiteront la présence du coordonnateur.

Enfin, une réunion de bilan est prévue en fin d'année durant laquelle les coordonnateurs établiront un bilan des activités sur l'ensemble du dispositif.

Les convocations aux réunions seront transmises au coordonnateur par courriel. Les réunions pourront se tenir dans les tranches horaires suivantes : 9h à 12h OU 14h à 16h30.

Relevé numérique de présence :

Le titulaire devra fournir à chaque intervenant une tablette électronique ou un smartphone afin d'effectuer, pour chaque activité, un relevé de présence. Chaque intervenant est tenu de relever la présence des participants à chaque séance. Le relevé de présence doit être fait par l'intervenant à chaque fin de séance et, au plus tard, dans la soirée suivant l'activité.

Une application accessible par Internet est mise à disposition du titulaire par la Ville de Marseille. Celui-ci se verra fournir un login et un mot de passe afin d'effectuer ce relevé.

Substitution d'une activité :

Dans le cas où le titulaire se trouverait dans l'impossibilité d'assurer une séance de l'activité pour lequel il a été retenu, celui-ci devra informer le service gestionnaire et pourra proposer de substituer l'activité initialement prévue par une autre activité sportive au maximum 24 heures avant l'heure prévu de l'activité.

Le service gestionnaire pourra accepter ou refuser la substitution de cette activité par celle proposée par le titulaire.

Dotation vestimentaire :

Le titulaire se verra remettre par la Ville de Marseille une dotation vestimentaire à destination des intervenants (deux dotations par intervenant).

Les intervenants sont tenus de porter cette dotation dès leur arrivée sur site et ce, jusqu'à leur départ.

2 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR CHACUN DES LOTS

Lot 1 – STREET WORK OUT

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de Street Work Out, discipline permettant le conditionnement du corps par la musculation au poids du corps et des exercices de souplesse inspirés de la gymnastique.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (article L212-11 et R212-86 du Code du Sport) suivant :
BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 2 – CROSS FITNESS

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de fitness intense type Cross Fitness, dont l'objectif est de forger la meilleure des conditions physiques de façon globale par un travail musculaire et par une combinaison de plusieurs activités physiques avec petits matériels.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité, à minima : cordes à sauter, kettlebells, sangles de suspension, cordes d'oscillation, échelles de rythmes.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :

BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 3 – CARDIO BOXE

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de type Cardio Boxe, entraînement basé sur des exercices de type pieds poings dans le vide en chorégraphie et en musique.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité, et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :

BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 4 – TAÏ-CHI CHUAN

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances de taï-chi chuan, activité comportant un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur permettant l'amélioration de la souplesse et le renforcement du système musculo-squelettique dans un but de bien être physique et mental.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité, et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :
BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 5 – GYMNASTIQUE SUÉDOISE

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances de pratique de gymnastique suédoise, activité combinant renforcement musculaire, cardio et relaxation.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité, et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :
BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 6 – YOGA

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances de Yoga, discipline du corps et de l'esprit qui comprend une grande variété d'exercices et de techniques basés sur des postures physiques, des pratiques respiratoires et de relaxation.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité, et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :
BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 7 – PILATES

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances de Pilâtes, basé sur le développement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibrage musculaire et l'assouplissement articulaire.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité, et de développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, les espaces verts et les espaces urbains.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :

BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 8 – MARCHE AQUATIQUE CÔTIÈRE OU LONGE CÔTE

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances de marche aquatique côtière, d'initiation aux méthodes d'activité physique élaborées en milieux aquatiques, à partir de gestes et mouvements impliquant l'ensemble des muscles du corps.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de s'initier, de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les plages de la ville de Marseille.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

Deux intervenants sont nécessaires : 1 BNSSA chargé de la surveillance et un 1 BESSAN ou BPJEPS AAN, à jour des révisions réglementaires.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 20 participants par séance.

Lot 9 – FITNESS DOUX

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de fitness doux tout en permettant de travailler l'équilibre, le rythme cardiaque, la souplesse, le tonus musculaire dans un objectif de travail sur les capacités physiques et la détente.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline et développer leur pratique, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :

BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et en matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 10 – FITNESS AVEC BAGUETTES DYNAMIQUES

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de fitness avec des baguettes de type baguettes de batterie alliant des exercices de renforcement musculaire, travail cardio et danse, permettant de travailler l'équilibre, le rythme cardiaque, la souplesse et le tonus musculaire.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline et développer leur pratique, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :

BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 11 – RUN TRAINING

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de la course à pied fragmentée par des sessions de renforcement musculaire, utilisant le mobilier urbain.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité, ainsi que développer leur pratique.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, les espaces verts et les espaces urbains.

Aucun matériel n'est requis pour cette activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :
BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le prestataire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées..

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 12 – ZUMBA

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de zumba, activité cardio-vasculaire chorégraphiée à l'aide d'un support musical, inspirée des danses latines, à des fins de remise en forme, notamment l'équilibre, la coordination et la souplesse dynamique.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline et développer leur pratique, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les équipements en accès libre, espaces verts et espaces urbains sur le territoire de la commune de Marseille.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité, notamment le matériel autonome (sur batterie) nécessaire à la diffusion de la musique.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :

BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle liée à l'activité. **La certification "Zumba" est exigée.**

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 15 participants par séance.

Lot 13 – AQUAGYM

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte d'aquagym alliant des exercices de renforcement musculaire, permettant de travailler le rythme cardiaque et la souplesse.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline et développer leur pratique, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les plages de la ville de Marseille.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

Deux intervenants sont nécessaires : 1 BNSSA pour la surveillance et 1 BPJEPS ou BESAN pour mener l'activité.

La prestation dure 1 heure.

A titre indicatif, l'activité sera programmée de préférence en fin de journée en semaine, et matinée les week-ends et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 20 participants par séance.

Lot 14 – STAND UP PADDLE

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de Stand Up Paddle tout en permettant de travailler l'équilibre, le renforcement musculaire, la souplesse et la glisse en osmose avec la nature.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline et développer leur pratique, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les infrastructures de la Ville de Marseille : Stade nautique du Roucas Blanc et la plage Prado Nord.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle mentionnant les conditions d'exercice et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :
BEES – BPJEPS – Diplôme universitaire STAPS – Certificat de qualification professionnelle lié à l'activité.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure **hors préparation du matériel ou rangement.**

Elle sera programmée de préférence en fin de journée en semaine. Il n'est pas prévu d'intervention les dimanches et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 8 participants par séance.

Lot 15 – KAYAK

La prestation consiste à faire pratiquer au public des séances d'initiation et de découverte de kayak.

L'objectif de ces séances est de permettre aux participants de se familiariser avec les gestes techniques élémentaires de la discipline et développer leur pratique, dans le respect des exigences réglementaires et de sécurité.

Les séances se dérouleront sur les infrastructures de la Ville de Marseille : Stade nautique du Roucas Blanc et la plage du Prado Nord.

Le titulaire devra mettre à disposition le matériel nécessaire à l'activité.

La prestation doit être conduite par un ou des éducateurs titulaires de la carte professionnelle et possédant un des diplômes ou certifications spécifique à l'activité (Article L212-11 et R212-86 du code du sport) suivant :
BEES option Canoë-Kayak et disciplines associées – CQP moniteur de canoë-kayak – BPJEPS mention monovalente canoë-kayak et disciplines associées – BPJEPS mention plurivalente canoë-kayak – DEJEPS mention canoë-kayak et disciplines associées.

Le titulaire et ses intervenants ont la responsabilité de l'activité proposée et de la sécurité des participants sur le lieu de pratique.

La prestation dure 1 heure **hors préparation du matériel ou rangement**.

Elle sera programmée de préférence en fin de journée en semaine. Il n'est pas prévu d'intervention les dimanches et jours fériés.

Des séances ponctuelles en dehors de ces tranches horaires pourront être programmées.

Cette prestation pourra accueillir jusqu'à 8 participants par séance.